

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 32 (1984)

Artikel: Note archéologique sur la seconde chapelle du résident de France
Autor: Bujard, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Note archéologique sur la seconde chapelle du résident de France

Par Jacques BUJARD



7. Chapelle du résident de France. Vue de la tribune servant de chœur avec, au premier plan, le muret et la marche supportant autrefois une balustrade (photographie Monique Delley).

Le Bureau cantonal d'archéologie a profité de la restauration de l'hôtel du résident de France pour tenter de connaître l'état originel de ses façades et de son aménagement intérieur. Nous nous limiterons dans cette note à l'étude archéologique effectuée dans la seconde chapelle dont nous avons pu déterminer les principales caractéristiques architecturales à la suite de la démolition des galandages, faux plafonds et planchers ajoutés au XIX^e siècle¹.

La chapelle était accessible par deux portes ouvrant sur la cour, une autre dans la cage d'escalier et une quatrième dans une antichambre menant aux salons (fig. 5 de l'article de Paul Chaix). Quelques marches, maintenant

disparues, devaient se trouver devant les portes de la cage d'escalier et de l'antichambre, en effet le sol de la chapelle se trouve au niveau de la cour, soit environ 0,70 m au-dessous du plancher des autres salles du rez-de-chaussée. Le pavement en grandes dalles de grès a été partiellement dégagé et nous avons pu retrouver la tribune signalée par le devis de J. M. Billon². Cette tribune (fig. 7), qui formait le chœur de la chapelle, est surélevée de 0,13 m. Un muret en blocs de grès, haut de 0,22 m et interrompu en son centre par une large marche, la limite du côté de la nef. Des trous de scellement montrent qu'une balustrade en fer forgé le surmontait et qu'un portail à deux vantaux, large de 1,10 m, s'ouvrait à

l'emplacement de la marche. Cette grille a disparu mais elle ressemblait probablement à la rampe de l'escalier et à la barrière du balcon du premier étage.

Au centre de la tribune, une base rectangulaire en maçonnerie, de 1,80 m de longueur sur 1 m de largeur, permet de restituer l'emplacement de l'autel. Des rangées de clous plantés dans le sol indiquent qu'une barrière ou une cloison de bois prolongeait latéralement le retable, ménageant un couloir large de 0,85 m le long du mur derrière l'autel.

Une alcôve dans l'angle sud du chœur permettait d'accéder à une porte percée dans le mitoyen oblique de l'immeuble 13 Grand-Rue. Il est possible que cette porte, actuellement murée, soit celle de la sacristie qui aurait, dans ce cas, été installée au rez-de-chaussée de l'édifice voisin.

Des lambris couvraient le bas des murs de la chapelle, un panneau mouluré en a subsisté dans l'embrasure de la fenêtre du chœur. Ces lambris sont, avec la corniche du plafond, les seuls éléments décoratifs du sanctuaire; la chapelle ne se distinguait donc des autres pièces de l'hôtel que par la présence de la tribune et du mobilier liturgique. L'orientation inhabituelle du chœur, regardant le sud et non l'est, s'explique par la forme de la parcelle et peut-être aussi, en partie, par le soin que l'architecte J. M. Billon a mis à ce que rien ne distingue extérieurement le sanctuaire d'une salle à usage profane.

Il est heureux que ces découvertes, survenues quelques mois après l'identification de l'emplacement de la chapelle par Paul Chaix, puissent venir compléter nos connaissances d'un édifice important dans l'histoire politique et religieuse de la Genève du XVIII^e siècle.

¹ L'analyse archéologique et les relevés de la chapelle ont été effectués les 4 et 5 juillet 1984 par M. G. Deuber et le signataire de ces lignes.

² Ce document est cité par P. Chaix.